

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Recours collectif)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

MANON DOYER

Requérante

N° : 500-06-000013-934

c.

DOW CORNING CORPORATION

-et-

DOW CORNING CANADA INC.

Intimées

-et-

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE s.e.n.c.r.l.
Gestionnaire des réclamations

AVIS AUX MEMBRES

Le présent avis vous concerne.
Veillez donc le lire attentivement.

Si vous avez déposé une réclamation pour rupture, condition médicale définie ou au Fonds continu, cet avis vous concerne.

Suite au jugement de la Cour supérieure du 23 janvier 2008, la date finale pour déposer une réclamation pour condition médicale définie ou aggravation de votre condition médicale définie a été fixée au **30 juin 2008** au lieu du 1^{er} janvier 2011.

Ce délai est de rigueur et aucune réclamation ne pourra être acceptée si elle est déposée après le **30 juin 2008**.

Dans le même jugement, la Cour supérieure a également autorisé que le Fonds de réclamations continues fasse désormais partie du Fonds de réclamations courantes.

Le présent avis a été approuvé par le Tribunal.

MONTRÉAL, le 5 février 2008.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Gestionnaire des réclamations